

COMMUNE DE BOISGERVILLY



RESTAURATION SCOLAIRE

FOURNITURE DE REPAS

CONDITIONNES EN PLATS COLLECTIFS

ET LIVRES AU RESTAURANT SCOLAIRE

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

GRUPEMENT DE COMMANDES

Coordonnateur : Commune de Boisgervilly

Date limite des offres : Jeudi 3 juillet 2025 avant 12 heures

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU MARCHE

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

ARTICLE 3 – PRESENTATION DES OFFRES

ARTICLE 4 – JUGEMENT DES OFFRES

ARTICLE 5 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

ARTICLE 6 – LITIGES ET VOIES DE RECOURS

ARTICLE 1 : PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU MARCHE

1.1 Objet et nature du marché

Le présent marché a pour objet :

1.1.1 La fourniture et la livraison de repas conditionnés en plats collectifs pour la restauration collective des communes constitutives du groupement de commandes.

Les repas sont destinés :

- Aux enfants des écoles durant les périodes scolaires
- Aux enfants du centre de loisirs de la commune de Boisgervilly le mercredi et pendant les vacances scolaires.

Des repas adultes seront aussi commandés.

Certains repas pourront être sous forme de pique-nique, notamment pour les sorties organisées par le centre de loisirs.

1.1.2 La fourniture et la livraison de goûters pour la garderie périscolaire et extrascolaire de la commune de Boisgervilly uniquement.

Les gouters sont destinés :

- Aux enfants de l'école de la commune de Boisgervilly durant les périodes scolaires
- Aux enfants du centre de loisirs de la commune de Boisgervilly le mercredi et pendant les vacances scolaires.

Au regard du nombre d'élèves scolarisés, qui peut varier d'une année sur l'autre, les communes ne peuvent s'engager sur un nombre ferme de repas et de gouters à réaliser et à livrer.

1.2 Composition du groupement de commandes

Le groupement de commandes est constitué de :

- La commune de BOISGERVILLY (coordonnateur)
- La commune de SAINT UNIAC

1.3 Lieu d'exécution

Les lieux de livraisons sont les suivants :

- BOISGERVILLY : groupe scolaire « La Rose des Vents », 1 Rue de la Croix Balou
- SAINT UNIAC : école du Moulin, Rue Saint Eloi

1.4 Durée du marché

Le marché est conclu à compter du 01 septembre 2025.

Il est conclu pour une durée de 1 an.

Il est reconductible tacitement 2 fois pour la même période.

La durée maximale du marché ne pourra donc excéder 3 ans.

Le titulaire peut refuser la reconduction du marché.

1.5 Montant des marchés

Le montant prévisionnel du marché se situe aux alentours de 85 000 € HT par année civile pour la commune de Boisgervilly et de 35 000 € HT pour la commune de Saint-Uniac.

ARTICLE 2 : CONDITION DE LA CONSULTATION

2.1 Mode de consultation

La présente consultation est un marché à procédure adaptée (MAPA) en application des dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique.

La présente consultation s'inscrit dans le cadre d'un marché à bon de commande dit « accord-cadre » en application des articles R2162-1 à R2162-14 du Code de la commande publique.

2.2 Décomposition en tranches et lots

Le marché est constitué d'un lot unique comprenant la fourniture et la livraison de repas :

- Soit en liaison chaude
- Soit en liaison froide. Pour cette dernière, une visite des locaux est obligatoire afin de s'assurer de la faisabilité technique.

Les visites générales des deux sites (Boisgervilly et Saint-Uniac) auront lieu sur demande courriel auprès des Secrétaires générales de Mairie :

- Mme MASSARD Mélanie pour Boisgervilly : mairie-deboisgervilly@wanadoo.fr
- Mme DALMASSY Nathalie pour Saint-Uniac : saint-uniac@orange.fr

2.3 Pièces de la consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est composé :

- Du cahier des clauses administratives et techniques particulières ;
- De l'acte d'engagement (AE) ;
- Du bordereau des prix unitaires ;
- Du présent règlement de la consultation (RC) définissant les modalités de la consultation ;
- Du Guide GEM-REN – recommandation nutrition
- D'un calendrier de saisonnalité.

Le dossier de consultation des entreprises peut être téléchargé sur le portail de dématérialisation suivant : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>

2.4 Modification du DCE

La collectivité se réserve le droit d'apporter, au plus tard dix jours avant la date limite de réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever de réclamation à ce sujet.

2.5 Renseignements complémentaires

Sur demande écrite de l'un des candidats, des renseignements complémentaires relatifs au DCE pourront être communiqué par écrit à l'ensemble des candidats, au plus tard six jours avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Dès lors, les demandes de précisions seront exclusivement formulées via la plateforme de dématérialisation. Il est donc recommandé aux candidats de s'identifier lors du téléchargement, faute de quoi ils ne pourront être destinataire des messages.

2.6 Négociations

À l'issue d'une première analyse des offres reçues, une négociation pourra être menée avec les candidats dont l'offre n'aura pas été écartée comme inacceptable, irrégulière ou inappropriée.

La négociation pour pourra porter sur l'ensemble des éléments de l'offre, dont le prix. Elle pourra être effectuée par tous moyens (télécopies, mails, réunions,...).

ARTICLE 3 : PRESENTATION ET REMISE DES OFFRES

3.1 Date limite de remise des offres

La date limite de remise des offres est fixée au jeudi 03 juillet 2025 à 12h00.

3.2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

3.3 Constitution des propositions des candidats

Les candidats auront à produire, dans une seule et même enveloppe, un dossier comprenant les pièces suivantes datées et signées.

❖ Concernant la candidature

Les candidats devront fournir :

- DC1 Lettre de candidature (formulaire téléchargeable avec le lien suivant : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- DC2 Déclaration du candidat (formulaire téléchargeable avec le lien suivant : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaire-declaration-du-candidat>)
- Présentation de la société, dont les moyens humains et matériels, et capacité économique et financière
- Pouvoir de la personne habilitée à signer le marché
- Attestation d'agrément de la cuisine centrale, en cours de validité, au titre des références professionnelles et des capacités techniques
- Extrait Kbis récent
- Déclaration sur l'honneur justifiant :
 - le candidat n'entre pas dans l'un des cas d'exclusion prévu aux articles L.2141-1 à L.2141-11 du code de la commande publique,
 - qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales,
 - que les prestations, objets du présent contrat, seront réalisées par des salariés employés régulièrement au regard des articles L.1221-10, L. 3243-2, R.3243-1, L 320, L.143-3, L.143-5, L.620-3 et R 143-2 du Code du Travail français ou des règles d'effet équivalent dans le pays auquel ils sont rattachés si l'entreprise est étrangère.
 - que, de manière générale, les salariés liés aux prestations du présent marché n'interviendront pas dans des conditions contraires à la législation du travail, de l'hygiène et de la sécurité.
 - Les salariés étrangers éventuellement employés pour l'exécution des prestations, objet du présent contrat sont munis du titre les autorisant à exercer une activité salariée en France, conformément à l'article L.341-6 du Code du Travail
- La copie du (ou des) jugement prononcé s'il est en redressement judiciaire
- Attestation d'assurance en cours de validité
- Références récentes pour les prestations similaires

La recevabilité des candidatures sera examinée au regard des garanties financières et techniques de chaque candidat.

Conformément à la réglementation en vigueur, le marché ne pourra être attribué définitivement au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise, dans un délai de huit jours à compter de la demande du pouvoir adjudicateur, les certificats délivrés par l'administration fiscale et les organismes sociaux.

❖ **Concernant l'offre**

L'offre transmise ne requiert pas la signature du candidat. Seule l'offre attributaire est signée au terme de la procédure de passation. La signature reste cependant autorisée au stade du dépôt de l'offre.

L'offre comprend :

- l'acte d'engagement (AE) – ARTTR11 (document joint à compléter) – dûment renseigné, accompagné d'un RIB de l'entreprise
- le CCAP
- le CCTP
- le bordereau des prix unitaires
- le mémoire méthodologique du candidat relatif à l'approvisionnement et la production : permettant à la collectivité d'évaluer l'expérience :
 - les moyens humains et matériels mis à disposition pour l'exécution de la prestation, avec les coordonnées d'un interlocuteur dédié,
 - la liste détaillée des fournisseurs, dont bio et locaux,
 - l'origine et la provenance des produits, notamment bio et labellisés, et prise en compte de la saisonnalité des fruits et légumes
 - la qualité des produits : en privilégiant les produits bruts, les produits frais, et en limitant fortement les produits ultra transformés et industriels
 - les menus proposés pour quatre périodes de 20 jours consécutifs en septembre, décembre, mars et juin, incluant les menus de substitution,
 - + 5 exemples de menus pouvant être proposés dans le cadre d'animations
 - + 3 propositions de menus pique-niques.Les menus devront mentionnés (par code couleur et l'apposition de logos ou pictogrammes) les produits bios, les produits locaux et les produits labellisés et l'indication de l'origine des produits.
 - le descriptif des animations proposées,
 - le détail des conditionnements,
 - l'organisation de la prestation : commande, confection des repas en cuisine centrale, conditionnements et livraison
- un mémoire d'engagement en matière de développement durable permettant à la collectivité d'apprécier :
 - la valeur technique de l'offre au regard des performances en matière de protection de l'environnement (gestion des déchets, actions sur le gaspillage alimentaire...) et les performances en matière de développement des approvisionnements en circuits courts.
 - les mesures mises en œuvre en matière de réduction des emballages (recyclage, récupération, réduction...).
 - l'organisation technique relative aux collectes de bio déchets et leur valorisation
 - l'engagement de progression permanente dans la démarche de développement durable pendant la durée du contrat.

Les candidats peuvent, en outre, produire toutes pièces qu'ils estiment de nature à appuyer leur offre.

3.4 Remise des offres

Conformément aux dispositions des articles L 2132-2 et R 2132-7 du code la commande publique, l'acheteur public impose la transmission des plis par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation : <https://marches.megalys.bretagne.bzh>

Aucune transmission par voie papier ou support physique électronique n'est autorisée.

Les candidats sont invités à s'assurer que tous les documents utiles à la compréhension de leur offre sont transmis. Seuls les fichiers de type zip, pdf, excel, word sont acceptés.

ARTICLE 4 : JUGEMENT DES OFFRES

Les offres seront jugées en fonction des critères pondérés suivants :

1/ Valeur technique de l'offre	40
<ul style="list-style-type: none">▪ Qualité des produits (origine, labels, produits frais, saisonnalité, traçabilité...) : / 15▪ Qualité des menus (<i>créativité, variété des plats...</i>) : / 15▪ Références professionnelles : / 5▪ Moyens humains et matériels : / 5	
2/ Valeur environnementale de l'offre	20
<ul style="list-style-type: none">▪ Approvisionnements en circuits courts : / 10▪ Mesures en faveur de l'environnement (réduction emballages, gestion des déchets....) : /5▪ Engagement de progression permanente dans la démarche de développement durable : / 5	
Valeur financière de l'offre	40
<ul style="list-style-type: none">▪ Prix unitaire d'un repas enfant maternelle : / 15▪ Prix unitaire d'un repas enfant élémentaire : / 15▪ Prix unitaire d'un repas enfant au centre de loisirs : / 5▪ Prix unitaire d'un repas adulte : / 5	
Calcul = $\frac{\text{Valeur de l'offre la moins disante}}{\text{Valeur de l'offre du candidat}} \times \text{nombre de points maximum}$	

ARTICLE 5 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats peuvent contacter la mairie de BOISGERVILLY : Mme Mélanie MASSARD, Secrétaire générale de Mairie, au 02.99.06.42.05 ou par courriel : mairie-deboisgervilly@wanadoo.fr.

Les demandes de renseignements peuvent également se faire via le profil acheteur de la commune : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>

Les candidats devront faire parvenir leur demande de renseignements au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres.

Une réponse leur sera alors adressée au plus tard 6 jours avant la date fixée pour la réception des offres.

ARTICLE 6 : LITIGES ET VOIES DE RECOURS

Tout litige concernant la présente consultation sera porté devant le tribunal Administratif de Rennes dont les coordonnées sont :

Tribunal Administratif de Rennes,
Hôtel de Bizien,
3 Contour de la Motte
CS 44416
35044 Rennes Cedex
greffe.ta-rennes@juradm.fr